

Le Cabinet d'avocats a été fondé par Françoise DORANGE en 1980 à Namur.

Le Cabinet est par essence pluridisciplinaire, mais prend en charge plus particulièrement tous les dossiers relatifs au droit des personnes (divorce, droit de la famille , successions, défense des mineurs, gestion des biens des personnes sous administration provisoire,...).
Un secrétariat est à la disposition des clients tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 17h (sauf le jeudi - jour de travail à bureaux fermés) et plusieurs collaborateurs spécialisés assurent un suivi de qualité des dossiers.

